

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte  
Artois  
Mobilités

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Le **jeudi 10 octobre 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué  
le 4 octobre 2024Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Ludovic IDZIAK ;**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS (jusqu'au point 6 inclus) ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ;

Objet : Approbation du rapport d'évaluation intermédiaire du Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 d'Artois Mobilités (point 6)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. David THELLIER ;**CAHC** : M. Charly MÉHAIGNERY ;**CALL** ; Mme Estelle SZABO ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Dominique RÉAL ; M. Daniel KRUSZKA ;RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires  
en exercice :  
21Nombre de titulaires  
présents :  
13Nombre de suppléants  
présents :  
2Nombre de suppléants  
votants :  
2Pouvoir(s) :  
1Nombre total de  
votants :  
16Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : M. Gaëtan VERDOUCQ**CAHC** : M. Marcello DELLA FRANCA**CALL** : NéantSuppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Bertrand LELEU ;**CAHC** : M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Alain BAVAY ; Mme Kataline BIGOTTE ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;**CALL** : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY ;Pouvoirs : M. David THELLIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie MACKE.Suppléances : M. Charly MÉHAIGNERY a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ.Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Paskal BARBELETTE ; Elise POUILLET ; Quentin DENOYELLE ; Nicolas VERHILLE ; Nathan DELGUSTE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP ;Accusé de réception du  
contrôle de légalité  
Le :Publication  
Le :Certifié exécutoire  
Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Approbation du rapport d'évaluation intermédiaire du Plan de Déplacements Urbains 2019-2030 d'Artois Mobilités.**

**Le comité syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu les articles L1214-1 et L1214-2 du code des transports ;

Vu l'article L1214-8 du code des transports ;

Vu la délibération n°2018/152 du 20 décembre 2018 portant à approbation du Plan de Déplacements Urbains ;

Vu les délibérations n°2019/45/CS et n°2019/47/CS du 27 juin 2019 portant mise en place des instances de suivi du Plan de Déplacements Urbains ;

Considérant les résultats de l'enquête mobilité certifiée Cerema menée de janvier à mai 2023 ;

Considérant l'avis du comité de suivi du Plan de Déplacements Urbains du 12 septembre 2024 ;

Considérant les conclusions du présent rapport d'évaluation intermédiaire ;

Considérant qu'il y a lieu de traiter les questions de stationnement conjointement aux questions relatives aux infrastructures routières et aux usages de l'automobile ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> :** DÉCIDE d'approuver le rapport d'évaluation intermédiaire du Plan de Déplacements Urbains et ses conclusions.

**Article 2 :** DÉCIDE de valider les nouvelles modalités de suivi du Plan de Déplacements Urbains, telles que déterminées à l'issue de l'évaluation intermédiaire.

**Article 3 :** CONFIRME les objectifs du Plan de Déplacements Urbains à horizon 2030.  
Les objectifs de parts modales sont détaillés comme suivants :

- Modes motorisés : 59%
- Transport collectif : 7%
- Vélo : 8%
- Marche à pied : 25%

**Article 4 :** INSTAURE le groupe de travail comme suivant :

- Groupe de travail n°4 : infrastructures routières, stationnement et usages de l'automobile

Les participants sont :

- ARTOIS MOBILITES
  - AULA
  - CABBALR
  - CALL
  - CAHC
  - CD62
  - DDTM 62
  - ADEME
  - DIR Nord
  - SANEF
  - Certaines communes ponctuellement
- Animateur du groupe : AULA

**Article 5 : AUTORISE** la diffusion du présent rapport.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 16

Contre : 0

Fait et délibéré le 10 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
Président d'Artois Mobilités

